

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 67 Activités d'intégration professionnelle 3			
Code	PEGM3B67MA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be) Marie-Laure DUBOIS (marie-laure.dubois@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Dorothee DEBLIQUY (dorothee.debliquy@helha.be) HELHa Loverval Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Ingrid DEJAIFFE (ingrid.dejaiffe@helha.be) Audrey COMPERE (audrey.compere@helha.be) Matthieu FENSIE (matthieu.fensie@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objet de cette UE est de développer les aspects pratiques et réflexifs du futur enseignant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences,

- programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de:

- présenter une réflexion méthodologique dans le cadre des disciplines enseignées
- présenter un dossier réflexif reprenant des activités d'enseignement ou hors enseignement
- présenter un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes ;
- adopter un regard critique et réflexif, faire preuve de curiosité intellectuelle vis-à-vis des pratiques observées et/ou vécues.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : PEGM3B68MA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM3B67MAA Ateliers de formation professionnelle 90 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM3B67MAA Ateliers de formation professionnelle 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	6_PEGM3B67MAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be) Marie-Laure DUBOIS (marie-laure.dubois@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les ateliers ont pour rôle d'aider les étudiants à construire des dispositifs pédagogiques et d'analyser l'exercice pratique. Les activités diversifiées qui les constituent visent à faire émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif sur celles-ci.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les activités visent le savoir-faire des étudiants en liaison avec la pratique du métier. Les compétences 3-4-5-6-7 du décret seront plus particulièrement travaillées en LIEN AVEC LES STAGES.

C6 : Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions.

C4 : Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover.

C3 : Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société.

C5 : Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

C7 : Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.

Les objectifs sont les suivants:

Expliquer l'importance de l'observation des élèves

Expliquer l'importance de l'observation des pratiques d'enseignants

Rédiger une autoévaluation journalière

Rédiger une autoévaluation globale

Préparer des activités d'intégration

Rédiger les documents du professeur

Se poser des questions pour analyser la matière, pour exploiter les activités, pour préparer les leçons,...

Rédiger des préparations écrites des séquences de leçons

Rédiger les documents des élèves

Utiliser le matériel, les supports

Manifester un comportement « digne » d'un professeur stagiaire

...

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Construction de séquences d'apprentissage : étapes de l'élaboration d'une leçon : rédaction des compétences disciplinaires et transversales, rédaction d'une préparation avec recherche approfondie sur le sujet et analyse de matière, méthodologie générale en particulier, l'importance des consignes, du choix et de la manipulation des supports, la gestion du temps, la gestion de l'espace, la gestion de la classe..., guidance pédagogique...
Préparation "pratique" aux stages : horaires, consignes, préparation de grilles d'observation, analyse et réflexion à partir des stages ...

Démarches d'apprentissage

Travaux dirigés, travaux personnels, modèles théoriques à mettre à l'épreuve, analyses critiques, travaux de groupe, encadrement individualisé, approche inductive.

Les consignes sont données en début d'année académique lors des cours dispensés par le psychopédagogue. Les cours en présentiels sont organisés tout au cours de l'année académique et un encadrement est assuré durant les semaines AFP.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des échanges et supervisions à l'EN (corrections, réponses aux questions, aides,...) sont possibles en fonction des demandes et besoins des étudiants.

Sources et références

www.segec.be - www.enseignement.be

Toutes les ressources disponibles à la bibliothèque : ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire,...

Vademecum de stage (section régentat)

Guide des stages (section régentat)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Apports de chacun, vécu pendant les stages. Documents à support variable.

Notes de cours - Sites internet - Matériel didactique.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une présence réelle en classe d'au moins 80% est obligatoire pour pouvoir être évalué.

Une évaluation collégiale est organisée à raison d'1/3 des points pour le psychopédagogue, 1/3 pour les didacticiens et 1/3 pour le(s) MFP. Les consignes sont données dans le cadre des cours. Les intervenants peuvent demander des travaux écrits ou oraux mais également faire des tests certificatifs dans le cadre de leurs cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

